

24 déc 2025 -16:21

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2025](#)

Stratégie dans le cadre de la crise des PFAS

Sur proposition du ministre du Climat et de la Transition environnementale Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a pris acte de diverses initiatives qui s'inscrivent dans la stratégie relative à la crise des PFAS, aux risques émergents et à la transition du secteur chimique.

La pollution par les PFAS est l'un des principaux défis environnementaux et sanitaires auxquels la Belgique et l'Europe sont confrontées aujourd'hui. Dans le même temps, cette crise résonne comme un signal d'alarme plus général : il est nécessaire de mettre en place une gestion plus intégrée des substances dangereuses et une meilleure coordination entre les politiques environnementales, sanitaires et industrielles.

La Conférence interministérielle mixte Environnement-Santé du 22 septembre 2025 a ainsi acté la volonté commune de tirer les leçons de la crise des PFAS pour renforcer la prévention, la transparence et la capacité d'anticipation à long terme.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente démarche fédérale : passer d'une gestion ponctuelle des crises à une stratégie structurée, fondée sur la vigilance scientifique, la coordination institutionnelle et la transition industrielle. Cette stratégie s'articule autour de piliers :

1. Agir : une action publique structurée, concertée et proportionnée face aux enjeux posés par les PFAS dans les produits de consommation, fondée sur une analyse d'impact et des concertations transversales
2. Anticiper : l'élaboration progressive d'une stratégie nationale d'anticipation des risques chimiques émergents, associant les autorités compétentes en matière de santé publique et d'environnement
3. Transformer : la mobilisation du secteur chimique et de ses chaînes de valeur autour d'un accord sectoriel, afin de faire de la transition vers une chimie durable un levier d'innovation et de compétitivité pour l'économie belge

Dans le cadre du premier levier « Agir », le ministre du Climat et de la Transition environnementale, chargé du développement durable, s'est vu confier le mandat de mener une étude d'impact approfondie sur les émissions et expositions liées aux polluants éternels dans les principales catégories de produits de consommation, ainsi que sur les conséquences économiques, budgétaires et sociales. Cette évaluation examinera également les alternatives disponibles, tant sur le plan économique que technique. Le ministre présentera les résultats, les actions possibles et l'aspect budgétaire au gouvernement.

Enfin, le Conseil des ministres a également pris connaissance des initiatives relatives aux volets

« Anticiper » et « Transformer ».

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable

Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles

Belgique

<https://crucke.belgium.be>
info@crucke.fed.be

Emeline Huvelle
Porte-parole (FR)
+32 477 78 29 62
Emeline.Huvelle@crucke.fed.be

Joy De Klerck
Porte-parole (NL)
+32 479 85 78 43
joy.deklerck@crucke.fed.be